



PREVENT PRO

Groupe



FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE BO – HO

OBJECTIF GENERAL :

- Fournir aux exécutants de travaux non électriques* réalisés dans un environnement électrique, dans des locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension, la capacité à accomplir en sécurité les tâches qui leur sont fixées.

* Maçon, plombier, serrurier, peintre, élagueur, agent d'entretien, surveillant, travailleur sur chantier...

PUBLIC / PREREQUIS

Tout salarié non électricien

DEROULEMENT

Durée : 7 heures

Nombre de participants : De 4 à 10

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques :
Heuristique, participative,
démonstrative, applicative

Formateur prévention des risques
professionnels

EVALUATION

Un certificat sera délivré au candidat
qui a participé activement à l'ensemble
de la formation et qui a fait l'objet
d'une évaluation favorable de la part
du ou des formateurs.

PROGRAMME DE FORMATION

Accueil des stagiaires

Cours théoriques

- L'énergie électrique
- Les grandeurs électriques
- Les différentes attentions
- Présentation des dangers et effets sur le corps humain, sensibilisation
- Les classes d'isolation
- Zones d'environnement
- Les protections
- La prévention

Cours pratique

- Utilisation des vêtements de protection
- L'utilisation du matériel de protection
- Utilisation du multimètre (mesures de tension)

Evaluation des acquis

- Questionnaire sous forme de QCM

Bilan de la formation

A noter :

- **Avis du formateur :**

A l'issue de la formation le formateur rédige un « avis après formation » et le remet à l'employeur et à l'apprenant. En cas d'avis défavorable, l'employeur peut décider d'une formation complémentaire ou de reconsidérer le périmètre de l'habilitation.

- **L'habilitation électrique :**

L'habilitation est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation (nous pouvons vous fournir un modèle). Le titre et le carnet de prescription et les EPI sont remis au travailleur.

Attention l'habilitation est remise en cause à échéance prédéterminée (recyclage) et en cas de modification des installations ou des méthodes de travail.